



COMPTE-RENDU ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI LE 14 OCTOBRE 2021

Le 14 octobre de l'an deux mil vingt et un, le Conseil municipal convoqué le 7 octobre, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie de Feigères, sous la présidence de Myriam GRATS, Maire de la commune.

Conseillers en exercice :
19
Conseillers présents : 16
Conseillers votants : 19

PRESENTS : GRATS Myriam, SALLIN Michel, FOURCADE Christelle, COLLOMB Eric, MEGEVAND Laurence, DEFAGO Christian, RAMBOSSON Olivier, MONTIBERT Dominique, BOITOUZET Patrick, GUICHON Raphaël, COME Noélie, FOLNY Brigitte, CURTENAZ Pierre, BOUVIER Sébastien, GEVREY Laetitia, DUNAND Dominique

ABSENTS : ANDRIC Mihajlo (pouvoir à O. Rambosson), TOP Céline (pouvoir à C. FOURCADE), PLACET Aurélie (pouvoir à M. GRATS)

SECRETAIRE DE SEANCE MEGEVAND Laurence

La séance est ouverte à 20h.

1. Election d'un secrétaire de séance

Laurence MEGEVAND est élue secrétaire de séance.

20h04 : arrivée de Dominique DUNAND

2. Lecture des procurations

- ANDRIC Mihajlo donne pouvoir à Olivier RAMBOSSON
- TOP Céline donne pouvoir à Christelle FOURCADE
- PLACET Aurélie donne pouvoir à Myriam GRATS

3. Adoption du compte-rendu de la précédente séance du Conseil (14/09/2021)

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, sans remarques.

4. Ordre du jour avec délibérations

FINANCES

DELIBERATION N°D2021-66

Objet : Attribution de subventions aux associations

Rapporteur : Christelle FOURCADE

Domaine d'intervention : 7.10.1. Subventions et secours

Mme le Rapporteur explique que la commission administration, finances et économie s'est réunie le 30 septembre 2021 afin d'étudier les demandes de subvention reçues. Il en ressort les propositions suivantes :

ASSOCIATIONS DEMANDEUSES	SIEGE	Montant demandée par l'association	Montant proposé
Opération nez rouge	Annecy	Libre	100.00€
Union des anciens combattants	Beaumont	Libre	100.00€
Vélo Club Saint- Julien	Saint-Julien-en- Genevois	600.00€	250.00€
Sentiers Neydens	Neydens	200.00€	200.00€
TOTAL			650.00€

Entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement des subventions tel que proposé par la commission finances.

_____ ABSTENTION
_____ CONTRE
18 POUR

ADOPTÉ

20h09, arrivée de Patrick BOITOUZET

PATRIMOINE BATI

DELIBERATION N°D2021-67

Objet : Étude de faisabilité pour le développement d'un réseau de chaleur : approbation du plan de financement

Rapporteur : Pierre CURTENAZ

Domaine d'intervention : 7.1. Décisions budgétaires

M. le Rapporteur rappelle, qu'après accord du maire et du conseil, il a sollicité de SYANE pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement d'un réseau de chaleur public.

Il s'agirait de créer, si l'étude s'avérait avantageuse pour la commune, un ensemble d'infrastructures comprenant :

- Une ou plusieurs chaufferies, pour la production de la chaleur.
- Un réseau enterré, cheminant des centres de productions vers les bâtiments raccordés. Il constitue un réseau d'eau chaude (température inférieure à 110°C) en boucle fermée.
- Plusieurs sous-stations, situées dans les locaux des bâtiments raccordés, et permettant le transfert de chaleur entre le réseau et les circuits hydrauliques intérieurs aux bâtiments, à l'aide d'échangeurs thermiques. Ce sont ces échangeurs thermiques qui marquent la délimitation entre le service public et le patrimoine privé des bâtiments raccordés.

Le réseau de chaleur fonctionne grâce à une chaufferie centrale (unité de production de chaleur) alimentée majoritairement par des énergies renouvelables qui produit de la chaleur centralisée à destination de plusieurs usagers. La chaleur est ensuite transportée par un fluide caloporteur (eau chaude) dans un réseau de distribution primaire composé de canalisations enterrées. Le circuit aller transporte enfin le fluide chaud vers les bâtiments et le circuit retour ramène le fluide délesté de ses calories vers la chaufferie centrale pour y être de nouveau chauffée. Le système fonctionne en boucle fermée.

Cependant, la mise en place d'un réseau de chaleur n'est profitable que sous certaines conditions (technique, nombre de bâtiments concernés, etc.) que le Syane sera chargée d'analyser.

Le SYANE assure le financement de l'étude pour un total estimé à 9 810,00€, la commune participe à hauteur de 4 087,50€. Le montant sera recouvré après remise des livrables de l'étude par le prestataire et établissement du décompte final de l'opération. En complément, une contribution au budget de fonctionnement du SYANE correspondant à 3 % du montant de la dépense, soit 294,30€ est appliquée et fait l'objet d'un règlement séparé de la part de la collectivité.

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière :

montant global estimé à : 9 810,00€

avec une participation financière de la commune s'élevant à : 4 087,50€

et une contribution au budget de fonctionnement du SYANE s'élevant à : 294,30€

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie le montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des honoraires divers, sous forme de fonds propres lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syndicat, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la collectivité lors de l'émission du décompte final de l'opération.

1 ABSTENTION (D. Dunand)

 CONTRE

ADOPTÉ

18 POUR

Mme le Maire informe, à propos de ce point d'ordre du jour, qu'il aurait pu être présenté au conseil de septembre mais qu'elle l'a volontairement bloqué en raison de la lenteur d'avancement du chantier de fibre optique sur le secteur de « Chez Jolliet » ; même s'il ne s'agit pas de la même direction.

S. Bouvier demande s'il est nécessaire de délibérer alors que Mme le Maire dispose d'une délégation de valider des marchés publics à hauteur de 20000€ HT.

Il est répondu d'une part qu'il ne s'agit pas d'un marché public mais d'une convention entre collectivités territoriales et, d'autre part, qu'il s'agit de l'endettement de la commune vis-à-vis du SYANE même si le paiement s'effectuera sur fonds propres. Le conseil doit donc l'approuver.

D. Dunand souhaite savoir si le réseau de chaleur permettrait d'alimenter les particuliers également.

P. Curtenaz explique que l'étude porte sur les bâtiments municipaux. S'il y a un intérêt économique, la commune pourrait, dans un premier temps, effectuer les investissements sur son patrimoine puis dans un second temps élargir le dispositif aux personnes intéressées.

P. Curtenaz informe qu'une restitution de l'étude réalisée par le bureau Indiggo avec le SYANE sera organisée le 19/11 à 8h30 en mairie. Les conseillers sont invités.

COMMANDE PUBLIQUE

DELIBERATION N°D2021-68

Objet : Voie verte – lot 2 – Génie civil : approbation d'un avenant à l'acte d'engagement – RETIRE ET REMPLACE D2021-45

Rapporteur : Myriam GRATS

Domaine d'intervention : 7.1. Décisions budgétaires

Madame le rapporteur informe que le lot 2 – génie civil a été attribué à un groupement d'entreprise formé de Bortoluzzi et Gruaz TP. Pour une meilleure organisation du chantier en termes de ressources humaines et de phasage notamment, Bortoluzzi reprendra une partie des prestations initialement dévolues à l'entreprise Gruaz TP ce qui a pour objet de modifier la répartition financière du marché sans incidence sur le montant total du marché.

Madame le Rapporteur informe que la présente délibération retire et remplace la délibération D2021-45 erronée dans la répartition.

	Total lot 2	Bortoluzzi	Gruaz TP
Montant initial du Marché en € HT	665 914,00	360 132,00	305 782,00
Avenant 1 en € HT	-60 515,00	-60 515,00	- €
Total en € HT	605 399,00	299 617,00	305 782,00
TVA à 20 %	121 079,80	59 923,40	61 156,40
Total TTC	726 478,80	359 540,40	366 938,40
AVENANT transfert de prestation en € HT	605 399,00	492 223,00	113 176,00
TVA à 20%	121 079,80	98 444,60	22 635,20
Total marché avec avenants en € TTC	726 478,80	590 667,60	135 811,20

Il est rappelé que la forme et le groupement sont inchangés.

**Entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Vu le projet d'avenant annexé,**

APPROUVE le projet d'avenant 3 au lot 2 du marché de création d'une voie verte pour le transfert de prestations entre les co-traitants.

CHARGE madame le Maire d'entreprendre toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

_____ ABSTENTION
_____ CONTRE
19 _____ POUR

ADOPTÉ

5. Questions diverses

Mme le Maire organise un tour de table afin que chaque conseiller municipal puisse s'exprimer sur les affaires de la commune.

- C. DEFAGO informe le conseil que le groupe de travail relatif au projet de voirie de Malchamp a bien avancé sur l'avant-projet sommaire. La première estimation est d'environ 330 000€ HT. Le groupe de travail souhaiterait que la consultation soit lancée en début d'année 2022.
E. Collomb regrette la mauvaise coordination des différents travaux sur la commune et les communes limitrophes ainsi que la communication insuffisante de l'ensemble des intervenants.
- P. BOITOUZET évoque
 - L'opération genevois roule qui continue d'intéresser la population.

- Les travaux de la voie cyclable qui sont actuellement ralentis en raison de difficultés d'approvisionnement. Le marquage et la signalisation devraient intervenir dans la semaine 42. Le mobilier et les arbres sont également en cours de livraison.

Concernant la rupture de circulation après la passerelle, il informe qu'un courrier à l'attention des maires et conseillers municipaux de la commune de Saint-Julien a été transmis afin de les interroger officiellement sur les modalités de continuité.

Il rappelle que l'inauguration de la voie verte est prévue le 7/05.

- B. FOLNY

- informe que le prochain bulletin comportera un article sur l'opération genevois roule avec le témoignage d'un usager.
- Partage sa visite de la station de pompage de Matailly lors des portes ouvertes.

Un projet est en cours de réflexion pour organiser des visites de sensibilisation avec les élèves d'école et collèges.

- Fait le bilan de la commission mobilités :
 - Sur la question des transports collectifs, il est important de faire remonter les besoins lors du projet de territoire.
A ce propos, P. Curtenaz informe avoir travaillé sur un questionnaire à l'attention des habitants qui pourrait être diffusé prochainement.
 - Le service vélo a accepté 44 demandes d'aide de financement.
 - La problématique des feux aux douanes a également été évoquée.

- E. COLLOMB rappelle qu'il y a eu une distribution des tâches pour l'élaboration de l'agenda municipal et qu'il est impératif que les données soient transmises au plus vite pour permettre une distribution des agendas en décembre.

Il a rappelé la pratique d'inviter des personnes inscrites sur la liste électorale tirées au sort lors des conseils municipaux

- M SALLIN informe le conseil que les décorations lumineuses seront posées le 7/12.

- C. FOURCADE demande à chaque commission de faire part de ses besoins chiffrés et détaillés pour le budget 2022 (voire pluriannuel) avant le 1^{er} décembre 2021. Le début d'année 2022 étant très chargé avec le recensement de la population et les élections, il est essentiel d'amorcer les travaux budgétaires au plus tôt. De plus, avec la mise en place du référentiel M57, le travail des agents et de la commission finances sera accru.

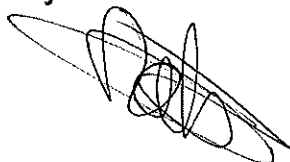
Elle évoque également la journée « correspondant défense » à laquelle elle a participé.

- D. MONTIBERT rappelle que la conférence maison du Salève a lieu le 21/10. Elle demande de l'assistance pour la préparation de la salle dès 18h ainsi que pour le rangement.
- M. GRATS :
 - Rappelle que le repas du CCAS est prévu le 24/10 à la salle polyvalente. Le Pass sanitaire est obligatoire. Il revient aux conseillers non vaccinés de s'en prémunir ; le test PCR ne sera pas pris en charge par la collectivité.
La préparation de la salle débutera le samedi matin à 9h.
Le repas est préparé par le nouveau restaurateur.
 - Remarque que la participation des conseillers municipaux aux élections comme aux évènements organisés par la commune fait partie de la fonction d'élu local.
 - Une réception est organisée le 16/10 par le repreneur du restaurant.
 - Repas de fin d'année : un doodle sera transmis aux conseillers pour bloquer une date.
 - Cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11/11 :
10H30 : Rendez-vous au cimetière : Fleurissement des 6 tombes
11H00 : Rassemblement devant le Monument aux Morts : Début de la cérémonie
Fin de cérémonie et verre de l'amitié en extérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h11.

Etabli le 19/10/2021

Le Maire
Myriam GRATS



Le secrétaire de séance
Laurence MEGEVAND

